

### Un BSV lin fibre interrégional !

#### Animateurs référents :

Cynthia TORRECILLAS  
ARVALIS  
02.32.07.07.51  
c.torrecillas@arvalis.fr

Hervé GEORGES

Chambre d'agriculture  
03.22.20.67.32  
h.georges@somme.chambagri.fr

#### Animatrice suppléante :

Marine CNUUDE  
ARVALIS  
02.32.07.07.40  
m.cnuude@arvalis.fr

#### Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR  
Président de la Chambre  
régionale d'agriculture de  
Normandie

BSV consultable sur les sites  
de la DRAAF, des Chambres  
d'agriculture et des partenaires  
du programme

Abonnez-vous sur  
[normandie.chambres-agriculture.fr](http://normandie.chambres-agriculture.fr)

Action du plan Écophyto pilotée  
par les Ministères en charge de  
l'agriculture, de l'écologie, de  
la santé et de la recherche avec  
l'appui technique et financier de  
l'Office Français de la Biodiversité

A  
retenir

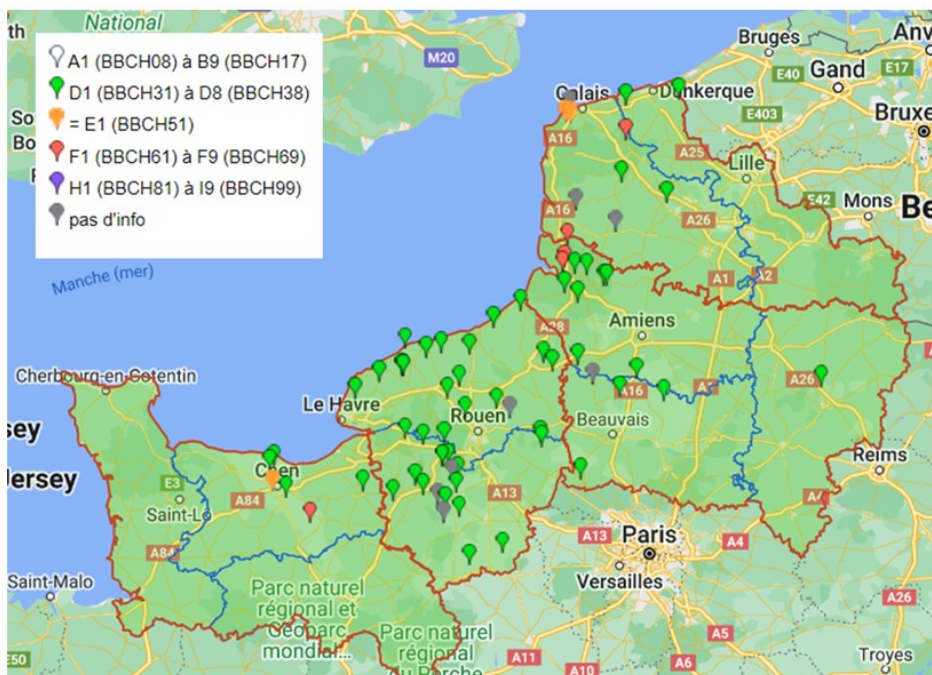
- Croissance régulière dans bon nombre de parcelles
- Pression oïdium en parcelle à un niveau similaire à la semaine passée
- Quelques signalements de thrips

### AGRO-METEO et SITUATION SUR LE TERRAIN



Compte tenu de sols humides et de températures fraîches, la croissance des lins est juste correcte. Elle est ralentie par des températures plus fraîches que de normales saisonnières. Les prévisions de la semaine prochaine toujours humides mais légèrement plus chaudes devraient permettre une bonne croissance des linières...

### LE RESEAU D'OBSERVATIONS



Réseau d'observation cette semaine

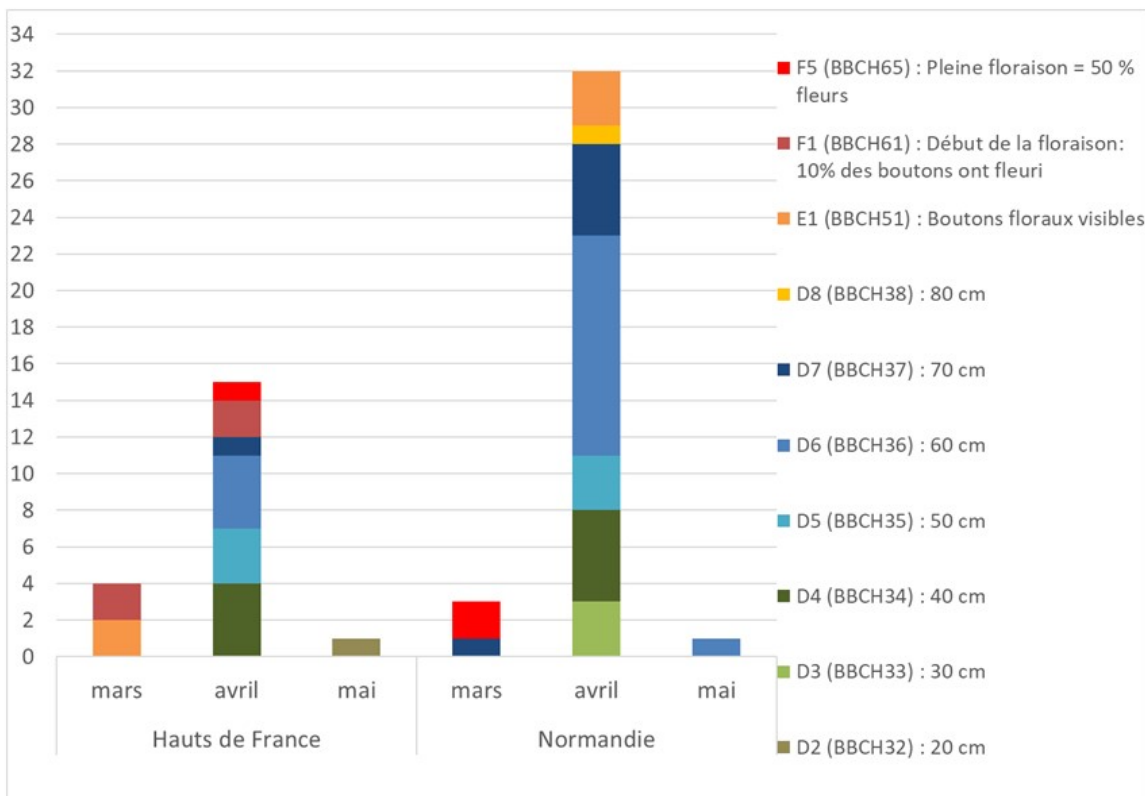
Lin fibre de printemps	Calvados	4	32
	Eure	12	
	Seine Maritime	16	
	Oise	3	18
	Nord pas de Calais	7	
	Somme	8	

Cette semaine, le réseau est constitué de 50 parcelles.

### STADES

Les stades, entre parcelles du réseau, sont très hétérogènes. La majorité des linières est à 60 cm (35 %). Les plus avancées sont à 70 cm ; à apparition des boutons floraux. Les derniers semis dans le NORD sont à 20 cm.

Quelques problèmes de structure provoquent des phénomènes d'irrégularité en parcelle. Ils sont malgré tout limités avec les pluies régulières.



**Répartition des stades selon les secteurs et dates de semis**

# Lin fibre

Normandie - Hauts-de-France

L'actualité, dans les parcelles les plus avancées, est aussi à la surveillance du niveau de croissance. Certaines parcelles sont déjà jugées « dangereuses » avec un gain de l'ordre de 4-5 cm/jour. D'autres montrent des défauts de structure et poussent plus lentement ; croissance de l'ordre de 1 à 2.5 cm/jour – sans blocage pour le moment. Ces défauts sont malgré tout lissés par les pluies régulières.

**Pour juger le risque de verse, il convient de s'appuyer sur la grille de risque de verse (source ARVALIS)**

ELEMENT DE LA NOTE FINALE		NUL Note 0	FAIBLE Note 1	MOYEN Note 2	FORT Note 3	VOTRE NOTE
CLIMAT : PREVISIONS CLIMATIQUES (à partir du 3 <sup>ème</sup> jour après l'observation - délai d'action des produits)	Temps anti-cyclonique	Temps variable	Période pluvieuse	Orages imminents	<b>A</b>	
	Chaud ou froid	Sans vent	T° < 20-25°c	Dépression		
	Sec	Sans pluie	Ventuse	Vents forts		
		T° < 20°c		T° > 25°c		
SOL	Superficiel	Normal	Sol normal	Profond	<b>B</b>	
	Sec	Sans réserves	Avec réserves	Riche N		
	Structure abimée	Potentiel normal	Potentiel Normal*	R.U élevée		
	Potentiel faible			M.O		
			Fort potentiel			
LIN	DENSITE (plantes/m <sup>2</sup> )	<1400	1400-1600	1600-1800	>1800	<b>C</b>
	BALAYAGE MANUEL	Retour rapide	Retour	Affaïsement	Pliure	
	CROISSANCE	<2 cm/j	2-3 cm/j	3-5 cm/j	>5 cm/j	

- Interprétation de la grille : faire le total des notes par facteurs de risques (CLIMAT/SOL et LIN), puis additionner les notes obtenues à chaque facteurs.
- Evaluer ensuite le risque de la parcelle selon la grille ci-contre.

Note	Risque
0 à 3	Nul
4 à 5	Faible
6 à 7	Moyen
8 à 9	Fort

**Note = A + B + C**

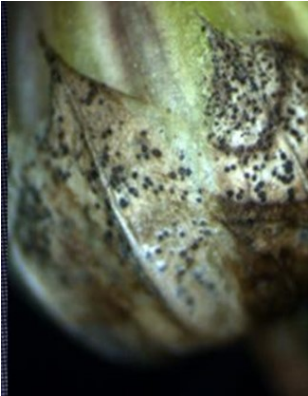
**ARVALIS**

Photo H. GEORGES Hervé (CA80)



### BIOAGRESSEURS

### SEPTORIOSE



Apparition de deux cas de septoriose cette semaine. Ils sont situés en Seine Maritime.

La pression y est de 50 % et 10 % de pieds touchés.

La septoriose sur lin se manifestera essentiellement par l'apparition de taches noires sur les feuilles



**Seuil de nuisibilité : Sur septoriose, il n'existe pas de « réel seuil »**

### Analyse du risque

Les conditions pluvieuses actuelles et à venir restent très favorables à son développement

### SURVEILLANCE OIDIUM



Oïdium sur feuille  
(PHOTO CA 59-62)



Sur les 50 parcelles du réseau, 28 présentent de l'oidium (56%).

Parmi ces 28 parcelles, 47% des pieds sont touchés et 7 parcelles sont à 100% de pieds touchés. Mais aucune ne présente de feutrage blanc généralisé.

L'intensité de cet oïdium – en parcelle- est pour le moment limitée, en lien avec des conditions clémentes non stressantes pour les lins.

---

**Seuil de nuisibilité : dès apparition des premières étoiles**

---



A noter que des produits de Bio contrôle disposent d'une dérogation sur l'oïdium du lin

### **Période du risque**

C'est à partir du stade D1 (10 cm) que commence la surveillance de la moisissure blanche provoquée par *Oïdium lini*.

L'observation visuelle de l'ensemble des feuilles de la tige est primordiale pour bien détecter l'arrivée de la maladie.

### **Analyse du risque**

Les conditions météorologiques actuelles et les protections mises en places permettent de contenir l'oïdium à un niveau limité

## SURVEILLANCE THRIPS

Les thrips sont signalés dans 8 parcelles du réseau cette semaine. Mais comme la semaine passée, le seuil n'est jamais dépassé. Les observateurs ne notent souvent qu'un ou zéro thrips par balayage.

---

**Seuil de nuisibilité : 5 thrips par balayage avec une main humide.**

---

### **Période du risque :**

Dès le mois d'avril (sortie des premières générations) la surveillance est de rigueur quel que soit le stade du lin.

### **Analyse du risque**

Vues les pluies et les températures à nouveau annoncées, leur présence devrait rester discrète. Mais vigilance en cas de remontée de températures ou de temps orageux

### PREVISIONS DE STADE

#### Prévision des stades de floraison selon les dates de semis et les secteurs de production

Calculs réalisés le 13/06/2024	Prévision de la date de floraison en fonction de la date de semis			
	1-avr.	10-avr.	20-avr.	30-avr.
VILLERS SAINT CHRISTOPHE (02)	13-juin	16-juin	18-juin	22-juin
BERNIERES SUR MER(14)	14-juin	18-juin	21-juin	26-juin
CAEN -CARPIQUET (14)	13-juin	16-juin	19-juin	24-juin
L'ODON (14)	9-juin	13-juin	16-juin	21-juin
BERNAY (27)	12-juin	15-juin	18-juin	22-juin
BERNIENVILLE (27)	13-juin	16-juin	19-juin	23-juin
BOULLEVILLE (27)	12-juin	15-juin	18-juin	22-juin
OCTEVILLE SUR MER (76)	13-juin	16-juin	19-juin	24-juin
NOTRE DAME DE BLIQUETUIT (76)	7-juin	10-juin	14-juin	18-juin
BEAUVAIS -TILLE (60)	11-juin	14-juin	17-juin	21-juin
SAINTE ARNOULT (60)	14-juin	16-juin	18-juin	22-juin
OISEMONT (80)	12-juin	15-juin	18-juin	21-juin
BERNAVILLE (80)	16-juin	18-juin	20-juin	24-juin
ABBEVILLE (80)	13-juin	16-juin	18-juin	22-juin
CAYEUX SUR MER (80)	13-juin	16-juin	19-juin	23-juin
BOULOGNE SUR MER (62)	17-juin	19-juin	22-juin	26-juin
HUMIERES (62)	14-juin	16-juin	19-juin	22-juin
WANCOURT (62)	12-juin	14-juin	17-juin	21-juin
CAMBRAI-EPINOY (62)	12-juin	14-juin	17-juin	20-juin
LILLERS (62)	11-juin	14-juin	17-juin	20-juin
DUNKERQUE (59)	14-juin	17-juin	20-juin	23-juin
STEENVOORDE (59)	14-juin	16-juin	19-juin	22-juin
CHEVRU (77)	10-juin	12-juin	15-juin	18-juin
<b>Date moyenne zone linière</b>	<b>12-juin</b>	<b>15-juin</b>	<b>18-juin</b>	<b>21-juin</b>

### Pour info

**B** Une autorisation de mise sur le marché a été accordée pour la période du **03 avril au 01 août 2024** pour la spécialité de la société UPL, MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE (et ses démarques commerciales, THIOPRON RAINFREEE.) – 825g/l de soufre micronisé - pour lutter contre les maladies du lin (fibre et oléagineux) : <https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours>

### Consulter les notes nationales Biodiversité :

(ou Rendez-vous sur la page EcophytoPIC : <https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/notes-nationales-biodiversite>)



**B** Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent

[Note DGAL du 22/06/2023 qui établit la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.](#)